

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 15 avril, à 18h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le vendredi 9 avril 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le vendredi 9 avril 2021.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER.

### Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT à Patrick BILLARD
- Pascal BILLARD à Patrick BILLARD
- Nathalie BOUILLARD à Valérie DESQUESNE
- Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
- Patrick FENOUIL à Florence DUQUESNE
- Nadine LECHATTELLIER à Valérie DESQUESNE
- Najat LEMERAY à Sylvain GASCOUIN
- Patrice MÈCHE à Jean-Daniel GOUDIER
- Angélique MOUROCCQ à Sylvain GASCOUIN
- Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE
- Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE
- Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSÉE

### Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20210415-21\_03279-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2021  
Date de réception préfecture : 23/04/2021

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 8-4
- en exercice : 29	- pour : 24	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 17	- contre : 0	22 avril 2021
- votants : 29	- abstention : 5	Publication le 22 avril 2021
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2021 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2021/038 – Signature de la convention d'adhésion « Petites villes de demain »**

Le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites villes de demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués.

Pour répondre à ces ambitions, « Petites villes de demain » est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 19 Novembre 2020 sur « Démarches simplifiées ». Elles ont exprimé leurs motivations :

L'Intercom de la Vire au Noireau, créée au 1er janvier 2017, regroupe aujourd'hui 17 communes structurées en cinq pôles de proximité :

- Pole de Proximité de Condé-en-Normandie
- Pole de Proximité de Noues-de-Sienne
- Pôle de Proximité de Souleuvre-en-bocage
- Pôle de Proximité de Valdallière
- Pole de proximité de Vire Normandie

Cette organisation permet à chacun d'eux de pouvoir affirmer son identité en fonction de son degré d'urbanité. Chacun de ces pôles s'organise autour d'une ville « centre » formant la base de l'armature urbaine du Schéma de COhérence Territoriale (Scot).

Une centralité qui est défendue au travers des actions menées conjointement par l'intercom et les communes elles-mêmes.

Cette notion de centralité est indispensable à la dynamique de chacun de ces pôles de proximité, afin d'assurer un cadre de vie de qualité aux citoyens et leur permettre d'envisager un parcours résidentiel durable dans leur commune.

Ce sont 160 communes qui ont été lauréates en Normandie et 37 sur le Calvados. Au sein de l'intercommunalité de la Vire au Noireau, l'ensemble des communes postulantes ont été retenues, soit Condé en Normandie, Noues-de-Sienne, Valdallière et Souleuvre-en-Bocage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion « Petites Villes de demain » et tous les documents y afférents
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de financement avec la Banque des Territoires et tous les documents y afférents.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 15 avril 2021

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

